

Charte de l'ASC Maure Handball - 2023/2024

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités de l'ASC Maure Handball. Ce club est avant tout une association, c'est-à-dire la réunion de personnes bénévoles et professionnelles poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

Les entraîneurs et les dirigeants d'équipe jeunes s'engagent vis à vis des parents

- Assurer la sécurité affective morale et physique de leur enfant.
- Être à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Préparer les entraînements et prévenir les familles en cas de modification quelconque d'horaire ou de jour.
- Prévoir les déplacements pour les matchs avec les parents-référents.
- Coacher les matchs dans le respect de l'intégrité physique et morale de leurs enfants.

Les parents :

- Acceptent que leur enfant soit transporté par d'autres personnes dans des véhicules personnels lors des déplacements.
- Participent eux-mêmes aux déplacements planifiés par le parent référent de l'équipe à laquelle appartient leur enfant ou rechercher un parent pour le remplacer s'il n'est pas disponible.
- S'engagent à respecter le parent référent et aussi à respecter les délais de réponses requis pour la bonne organisation du covoiturage, et aussi à respecter les bénévoles et les décisions prises par l'entraîneur, le conseil d'administration et également le bureau.
- S'engagent à emmener uniquement des joueurs et non des personnes tierces lors de son tour de covoiturage.
- Participent également au lavage des maillots de l'équipe organisé par le parent référent.
- S'engagent à ne pas faire conduire leur enfant en conduite accompagnée lors d'un déplacement de son équipe.
- Sont les bienvenus pour participer eux-mêmes et faire participer leur enfant à la vie du club : soirées, tournois, animations comme définis dans le projet du club et ce afin de prendre des responsabilités et aider à l'autofinancement du club.
- Doivent véhiculer une bonne image du club par un esprit de fair-play, de respect des adversaires et des arbitres dans notre salle comme à l'extérieur.
- S'engagent à respecter les choix de l'entraîneur.

Le jeune joueur s'engage à :

- Respecter l'entraîneur et le dirigeant (horaires, comportement, langage, tenue de sport, cheveux attachés, montre, ...).
- Respecter les règles du Handball et les directives sportives présentées par l'entraîneur.
- Respecter les autres joueurs, adversaires et arbitres.
- S'investir dans la vie du club selon son âge (apprendre à arbitrer et arbitrer des matchs, tenir la table de marque, aider à l'entraînement des équipes de jeunes ou encore venir supporter toutes les équipes du club dans un esprit de fair-play, de respect de l'adversaire et de l'arbitrage).

Les sanctions financières abusives ne seront pas à la charge du club. Le joueur sera convoqué par le bureau. Ensuite une décision sera prise.

En cas de non-respect de cette charte, le bureau du club sera susceptible de prendre des sanctions sportives et disciplinaires à l'encontre du licencié concerné ou des parents qui ne respectent pas cette charte.

✂-----

Madame, Monsieur parents de **ont bien pris connaissance de la charte du club et s'engagent à la respecter.**

Signature du joueur et du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé ».